

Louis Joinet: mort d'un juste

Militant infatigable de la défense des droits de l'Homme, compagnon de toutes les luttes de la LDH depuis plus de cinquante ans, Louis Joinet est mort le 22 septembre 2019, à 85 ans. Portrait.

Henri LECLERC, président d'honneur de la LDH

Louis Joinet est mort comme il avait vécu: clairvoyant, digne et sage, entouré de ses cinq enfants et de ses nombreux petits-enfants qui l'accompagnaient en chantant et en jouant de l'accordéon. Il avait renoncé aux soins sans espoir et insupportables, et quitté pour l'hôpital le grand appartement de la rue Meslay, près de la République, à Paris, qui, depuis des décennies, était un lieu fraternel de débat et de convivialité. Là, avec Germaine sa femme, médecin et exceptionnelle militante, disparue elle il y a dix ans, étaient accueillis militants, combattants de la liberté ou paumés du monde cherchant refuge à Paris.

Louis Joinet a été un citoyen aux yeux toujours ouverts sur le monde et qui teintait son sourire si doux d'une ombre d'ironie lucide. Fils d'un épicier de Nevers, il était de cette génération qu'on envoya faire une guerre injuste en Algérie, qui forgea son horreur de la torture et des disparitions forcées. Son indignation ne cessera jamais et, si ses nombreuses activités furent multiformes, elles furent remarquablement cohérentes avec son appétit de justice et son action constante pour rendre le monde meilleur, plus libre, plus égal et plus fraternel.

Il choisit d'abord d'être éducateur de rue dans le quartier des Halles, à Paris, acteur invisible de la prévention active de la délinquance juvénile au temps des « blousons noirs ». Ephémère instituteur, il opte pour la magistrature au moment où son recrutement se démocratise, entre au concours du Centre national d'études judiciaires, qui deviendra en 1970 l'École de la magistrature (ENM). Il en sort major, et profitant du nouvel esprit de corps qu'a créé cette formation commune, il fonde avec Domi-

«Voilà un homme qui a réussi à être à la fois un grand commis de l'Etat, un acteur politique majeur, un haut magistrat, un expert international auprès de l'ONU unanimement respecté, sans cesser un seul instant d'être un militant incontestable.»

nique Charvet, Pierre Lyon-Caen et Claude Parodi le Syndicat de la magistrature (SM), première organisation de magistrats qui ne se contente pas des formes associatives surannées précédentes et revendique sa place à côté des syndicats d'ouvriers ou de fonctionnaires. Le mouvement de mai 1968, aussitôt après, va donner au SM une base idéologique audacieuse qui lui doit beaucoup. Louis Joinet participe au Mouvement d'action judiciaire, né chez les avocats engagés dans l'effervescence post-soixante-huitarde.

Une grande liberté de parole et d'action

Devenu magistrat, il choisit d'être attaché au ministère de la Justice. Il se passionne pour l'émergence de l'informatique, devient un véritable promoteur d'une réflexion sur l'avenir de cette technique nouvelle, posant des problèmes de droits de l'Homme qu'il est nécessaire de mieux caractériser. Comme toujours, il passe aux actes concrètement. Il sera membre du comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la production des données, et il participe à la rédaction du fameux rapport Tricot sur l'utilisation informatique des données. Il est l'inspirateur et quasiment le rédacteur de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, qui reste, aujourd'hui encore, un des piliers de notre droit, comme peut l'être la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Il est le premier directeur de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la Cnil, autorité administrative indépendante créée par cette loi et qui vient encore de montrer son rôle essentiel en blâmant deux projets sécuritaires liberticides, ceux de reconnaissance faciale dans les lycées et



© UN GENEVA, PIERRE VIROT, LICENCE CC

Louis Joinet, en 2006, lors d'une réunion sur la situation des droits de l'Homme à Haïti (Palais des nations, Genève).

des micros dans les rues. Mais ces hautes fonctions ne lui ont pas fait renoncer à sa liberté de parole et d'action, et cela déplait au ministre Alain Peyrefitte. Il est chassé de son poste en 1980. Un comité de soutien très actif s'insurge.

C'est le temps de la loi sécurité et liberté, brûlot sécuritaire de ce même Peyrefitte, avant les élections présidentielles de 1981. Bien sûr il s'insurge, mais quand la gauche l'emporte il est nommé conseiller chargé des Affaires judiciaires de Pierre Mauroy, le nouveau Premier ministre. Cette nomination est évidemment un choix avisé mais aussi symbolique, tant ses combats pour la défense des libertés sont connus. Elle inaugure la période faste des grandes réformes du début du premier septennat de François Mitterrand. Il restera à ce poste sensible sous cinq premiers ministres, Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Michel Rocard, Edith Cresson et Pierre Bérégovoy. On ne peut énumérer le nombre de sujets et de dossiers qu'il eut à traiter, des plus importants aux plus modestes; toujours dans l'ombre et soucieux de trouver chaque fois un compromis, dont il aimait à rappeler que ce n'était pas une compromission. Il détestait ce qu'il appelait l'« *intégrisme législatif* » (le « *dura lex sed lex* »), estimant qu'il fallait soumettre la lecture de la loi aux principes et toujours penser à la loi future. Dans les réformes qu'il prépare, il consulte, voire associe la société civile. Accomplissant sa mission auprès de gouvernements souvent contestables et contestés, il conserve l'estime et l'amitié de ses camarades de combat. Son intelligence généreuse, son sens républicain et lucide de l'Etat, sa connaissance approfondie du droit et des valeurs de la société démocratique y furent pour beaucoup.

En 1995, réintégrant ses fonctions de magistrat, il est nommé Premier avocat général près la Cour de cassation, le quasi-sommet de la hiérarchie judiciaire. Un seul souvenir : en juillet 2000, il prend la parole devant l'assemblée plénière de la juridiction suprême, pour protester contre le fait que notre ami Roland Kessous, vice-président de la LDH, ait été écarté de ce poste qui lui était promis.

Un ardent défenseur des droits, partout

Mais c'est sur le plan international qu'il a surtout apporté une pierre essentielle à la cause des droits universels. Il fit preuve là d'un courage, d'une ténacité et d'une intelligence lumineuse et efficace. Pendant plus de trente ans, d'abord mandaté par la FIDH⁽¹⁾, puis expert indépendant et bénévole à la sous-commission des droits de l'Homme de l'ONU, il va sur le terrain dans quasiment tous les pays d'Amérique latine, mais aussi de la Chine au Bahreïn, en passant par Haïti, l'Arménie ou le Timor oriental, et bien d'autres. Courageusement, il enquête, intervient, exige qu'on le laisse entrer dans les prisons. Il sauve des vies, libère des prisonniers, interpelle les dictateurs. Il est un des principaux artisans de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. En 1997, il présente un rapport sur l'impunité, qui met en avant 28 « principes directeurs ». Il leur a laissé son nom. Ce sont les fameux « principes Joinet », universellement reconnus, qui doivent prévaloir dans le droit humanitaire international avec trois axes majeurs

sur les exigences pour qu'intervienne une réconciliation nécessaire : la vérité, la justice et la réparation.

On ne peut dire qu'il prit sa retraite. Encore, en avril 2017, il eut un rôle essentiel dans la remise des caches d'armes de l'ETA aux autorités. Voilà un homme qui a réussi à être à la fois un grand commis de l'Etat, un acteur politique majeur, un haut magistrat, un expert international auprès de l'ONU unanimement respecté, sans cesser un seul instant d'être un militant incontestable. A la fin de sa vie, ce joueur d'accordéon se consacre aux arts et au cirque de la rue, et il devient président du Festival d'Aurillac. Enfin, dans une malicieuse et ultime provocation ironique, il se vantait d'être président de l'Association des magistrats allergiques aux décorations. Il n'en eu effectivement aucune, mais il restera dans notre mémoire collective de militants des droits de l'Homme comme un phare, l'image magnifique de ce qu'on peut bien appeler un juste. ●

(1) Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme